

Liste de vérification : avant de commencer à exercer (médecine familiale)

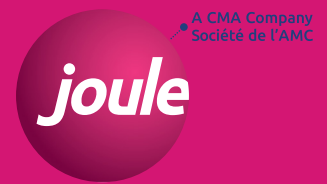


D'après des documents préparés par le Dr Guy R. Blais et des membres du service de médecine familiale de l'Université de l'Alberta

REMARQUE : Les dates indiquées ci-dessous sont approximatives; chaque résident devrait établir son propre échéancier.

- Octobre – Ajoutez votre nom à la liste de prédemandes pour l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), partie II, qui aura lieu au printemps. Vous pouvez soumettre un formulaire au CMC (<https://goo.gl/q3TiwW>) pour qu'on vous envoie un avis vous indiquant quand et comment y participer.
- Décembre et janvier – Inscrivez-vous aux examens du CMFC (<https://goo.gl/oKdMR1>).
- Février – Réunissez tous les documents nécessaires à vos déclarations d'impôt (pour des conseils fiscaux, consultez le document <https://bit.ly/2X4jTrL>).
- Fin mars – Commencez à faire vos demandes de privilèges auprès des hôpitaux/CHSLD/laboratoires externes/services d'imagerie diagnostique et autres établissements de santé dans lesquels vous pourriez exercer. Si vous faites des suppléances, renseignez-vous auprès de votre association provinciale pour savoir si une demande générique est acceptée dans votre province (<http://residentdoctors.ca/fr/> ou <http://www.fmrq.qc.ca/>). Si vous ouvrez un cabinet, communiquez avec le chef du service de médecine générale ou de médecine familiale de l'hôpital.
- Avril – Inscrivez-vous auprès de votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial (<http://fmrac.ca/members/>).
- Avril – Demandez votre permis d'exercice à votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial (<http://fmrac.ca/members/>).
- Fin avril – Passez l'examen du CMFC (<https://goo.gl/oKdMR1>).
- Fin avril/début mai – Assemblez votre équipe de conseillers professionnels (conseiller juridique, comptable, planificateur financier, conseiller en assurance) (<https://goo.gl/rVQyPH>).
- Fin avril/mi-mai – Passez votre EACMC, partie II, si ce n'est pas déjà fait (<http://mcc.ca/fr/examens/eacmc-partie-ii/>).
- Mai – Inscrivez-vous à l'EACMC, partie II, si vous passez l'examen à l'automne (<http://mcc.ca/fr/examens/eacmc-partie-ii/>).

Liste de vérification : avant de commencer à exercer (médecine familiale)



- Juin – Adhérez à l'Association médicale canadienne (AMC) ou renouvelez votre adhésion (<https://www.cma.ca/fr/devenez-membre>).
- Juin – Adhérez à l'ACMP ou modifiez votre protection selon vos besoins (<https://www.cmpa-acpm.ca/fr/home>).
- Juin – Commencez à rechercher des suppléances, le cas échéant. Consultez le document suivant pour vous bien vous préparer à une suppléance (<https://goo.gl/gnE4FX>).
- Juin – Si vous déménagez, communiquez avec votre Collège des médecins et chirurgiens provincial ou territorial, l'AMC, votre équipe de conseillers, votre école de médecine, ainsi que toute autre association professionnelle dont vous êtes membre et vos institutions financières. Conservez les reçus liés à votre déménagement, car vos dépenses pourraient être déductibles d'impôt (pour des conseils fiscaux, consultez le document (<https://bit.ly/2X4jTrL>)).
- Fin juin – Demandez votre numéro de facturation.
- Fin juin – Adhérez à un programme de surveillance des ordonnances, s'il y a lieu (p. ex. programme d'ordonnances en trois exemplaires, système de surveillance des stupéfiants, marijuana médicale).
- Juillet – ***Assurez-vous de détenir la bonne assurance soins de santé et médicale (invalidité, etc.) et veillez à ce qu'il n'y ait PAS D'INTERRUPTION de protection entre la fin de votre résidence et vos débuts à titre de médecin en exercice!***
- Juillet – Trouvez votre propre médecin de famille et adoptez de saines habitudes de vie et de travail.
- Août et après – **Bienvenue dans le monde des médecins en exercice!**